



École Lafontaine

350, avenue Ste-Marie
St-Hyacinthe (Québec) J2S 4R3

Plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Évaluation des actions :

2012-2013	2017-2018
2013-2014	2018-2019
2014-2015	2019-2020
2015-2016	2020-2021

Année scolaire 2020-2021

Adopté le 13 octobre par le CÉ de l'école Lafontaine

Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école : ça vaut le coup d'agir ensemble!

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

Date d'approbation du conseil d'établissement : 13 octobre 2020

Nom de l'école : École Lafontaine, école primaire

Nombre d'élèves : 166 élèves

Nom de la directrice: Marie-France Desrochers

Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Marie-France Desrochers

Projet éducatif, plan de réussite, convention de gestion but 4

L'école Lafontaine s'engage à améliorer le sentiment de sécurité chez les élèves

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

Comité 2010-2011 : Isabelle Grondin, Véronique Milot, Manon Rainville

Comité 2011-2012 : Claudine Cabana, Magalie Vermette, Isabelle Grondin, Mélissa Julius, Jessica Dallaire

Comité 2012-2013 : Claudine Cabana, Magalie Vermette, Sandra Corbeil, Sylvie Dion, Véronique Milot

Comité 2013-2014 : Claudine Cabana, Magalie Vermette, Brigitte Claing, Sylvie Dion, Véronique Milot

Comité 2014-2015 : Claudine Cabana, Magalie Vermette, Marie-Pier Gadbois (Nancy Hébert), Marie-Ève Savaria (Sylvie Dion), Véronique Milot

Comité 2015-2016 : Claudine Cabana et Magalie Vermette (conseil des enseignants)

Comité 2016-2017 : Josianne Robin et Magalie Vermette (conseil des enseignants)

Comité 2017-2018 : Josianne Robin, Emilie Lussier-Courtemanche et Magalie Vermette (conseil des enseignants)

Comité 2018-2019 : Josianne Robin, Christine Hébert, Julie Quesnel et Magalie Vermette

Comité 2019-2020 : Josianne Robin, Christine Hébert, Carolle Cyr et Magalie Vermette

Comité 2020-2021 : Marie-France Desrochers, Christine Hébert, Nadia Chicoine, Marilyne Phaneuf, Christiane Proulx, Christine Trudel et Julie Quesnel

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

1 - Analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence (art. 75,1^{er} paragraphe de la LIP)

Nous tenons à mentionner que nous sommes une école SIAA et que depuis 2009 le personnel de l'école a pris une position claire en ce qui concerne l'intimidation et la violence à notre école. Cette position se retrouve dans le projet éducatif de l'école : **L'école Lafontaine s'engage à favoriser, chez ses élèves, le développement d'habiletés sociales afin de vivre en harmonie dans une école saine et sécuritaire.**

Un questionnaire maison fut effectué en juin 2012 auprès des élèves du primaire régulier et de l'adaptation scolaire. Dans chaque classe, il y a environ quatre élèves qui disent avoir été intimidés une ou deux fois durant l'année. Un élève par classe, dit avoir été intimidé une à quelque fois par semaine. Les façons de se faire intimider sont : se faire traiter de noms, se faire menacer, ou se faire tenir à l'écart. Les élèves mentionnent que les adultes interviennent de temps à autre ou presque toujours pour mettre fin aux situations. Ils mentionnent que leurs pairs essaient de les aider de temps à autres. Les endroits où ils se font le plus souvent intimidés sont : la cour de récréation, en classe, aux toilettes, au gymnase et sur le chemin de l'école. Il y a environ quatre élèves par classe qui affirment avoir intimidé une à deux fois à de temps en temps durant l'année scolaire. À partir de la 3^e année, 55 élèves sur 92 disent ne pas avoir subi d'intimidation (60%).

À l'automne 2012, un autoportrait des actions réalisées par l'école pour prévenir et traiter la violence a été fait par l'équipe-école.

À partir de l'objectif de notre projet éducatif « améliorer le sentiment de sécurité chez les élèves » et de l'analyse de la situation de l'école, **voici nos trois priorités** :

1. Fournir une procédure de dénonciation aux parents, aux élèves et aux membres du personnel.
2. Développer chez les élèves des habiletés et des attitudes sociales pour prévenir les comportements d'intimidation, de violence et de conflits.
3. Se doter d'un langage commun entre les membres du personnel de l'école, les élèves et les parents.

En 2011-2012

Le projet pilote « Récrys Animées » a été mis sur place afin de cibler les élèves qui éprouvent des difficultés à bien se comporter lors des moments de transitions (accueil du matin, récréation du matin, récréation du midi) et ce, dans le but de les aider à développer leurs habiletés sociales. Une technicienne en éducation spécialisée a piloté le projet à 10heures/semaine. Ce programme s'appuie sur le programme « L'école au cœur de l'harmonie » L'équipe-école a ressenti rapidement les bienfaits de cette approche. Le projet a été reconduit pour l'année scolaire 2012-2013. Il a été également bonifié en incorporant une partie de l'approche « Vers le Pacifique ». Des ateliers ont été présentés à toutes les classes

Référentiels, outils et informations

- Convention de gestion et de réussite éducative (2010)
- Sondage école (juin 2012)
- Autoportrait des actions réalisées pour prévenir la violence (automne 2012)

En 2012-2013

Octobre 2012 : Réalisation de l'autoportrait des actions réalisées pour prévenir la violence [Action réalisée](#)

Automne 2012 : Animation d'ateliers dans tous les groupes classes inspirés des programmes : Au cœur de l'harmonie, Vers le Pacifique [Action réalisée](#)

Janvier 2013 Passation du QES en collaboration avec l'équipe de recherche de l'université de Montréal [Action réalisée](#)

Hiver 2013 : ~~Soirée d'informations pour les parents « Non, à l'intimidation » et dépôt du dépliant de la CS « Ensemble, prévenons... »~~ MODIFIÉE : INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (15 AU 18 AVRIL 2013)

En 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 : Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation (activités), ateliers dans les classes [Action réalisée et à poursuivre](#)

En 2014-2015

Novembre 2014- Passation du sondage en lien avec le but 4 de la convention de gestion sur l'intimidation et la violence [Action réalisée](#)

Automne 2014 – Élaboration d'un plan d'action pour l'équipe-école qui présente les activités à faire durant l'année (animation d'ateliers par TES, TS et intervenant de la SASEC) avec de nouvelles propositions de lecture et d'activités pédagogiques pour les mois de février, mars, avril et mai afin de garder le thème « vivant » toute l'année scolaire [Action réalisée](#)

Avril 2015- Analyse des résultats du sondage par le comité et Mme Christine Hébert, psychoéducatrice et responsable du dossier « prévention de la violence et de l'intimidation » de la CSSH afin de cibler des priorités. [Action réalisée](#)

En 2015-2016 :

En décembre 2015 – Passation du sondage en lien avec le but 4 de la convention de gestion sur l'intimidation et la violence. Action réalisée

Octobre, novembre, décembre et janvier

- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants avec l'ajout d'activités pédagogiques/clé en main
- Signature d'un contrat d'engagement pour les élèves
- Création d'une murale. [Action réalisée](#)

Janvier 2016- Présentation des résultats du sondage au comité. [Action réalisée](#)

Février 2016- Remise du plan d'action aux enseignants. [Action réalisée](#)

Avril 2016- Analyse des résultats du sondage passé en décembre 2015. [Action réalisée](#)

Atelier sur le rôle témoin par la psychoéducatrice. [Action reportée en 16-17](#)

Référentiels, outils et informations

- Autoportrait des actions réalisées pour prévenir la violence
- QES (janvier2013)
- Sondage CSSH (sentiment de sécurité, 2014-2015)
- Sondage CSSH (sentiment de sécurité, 2015-2016)

En 2016-2017 :

Septembre 2016 : semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation

- Visite des classes par la direction et la TES pour expliquer ce qu'est l'intimidation
- Remise du plan de lutte abrégé aux parents avec signature d'engagement de l'élève et de ses parents.
- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants, création d'une murale. *Action réalisée*)

Février à mai : animation d'une lecture par les enseignants. *Action réalisée*

Avril 2017 : journée rose *Action réalisée* Mai 2017 : animation des ateliers Gang de choix (5^e -6^e et E31)

- Présentation du projet TES pour l'année scolaire 2017-2018 *Action réalisée*
- Atelier sur le rôle témoin par la psychoéducatrice. *Action reportée en 17-18*

En 2017-2018 :

Septembre 2017 : semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation

- Visite des classes par la direction et des TES pour expliquer ce qu'est l'intimidation
- Remise du plan de lutte abrégé aux parents avec signature d'engagement de l'élève et de ses parents. –
- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants, création d'une murale. *Action réalisée*)

Décembre à juin : Réflexions et rédaction d'un nouveau mode de vie. *Action réalisée*

Février à mai : animations par les enseignants (la couleur des émotions, Veux-tu des amis?, Info-jeunes, utilisation de l'actualité, lecture de livres et activités cœur-pique). *Action réalisée*

Avril : journée rose *Action réalisée*

Mars à mai : animation des ateliers Gang de choix et Satellite (6^e et E21) – *Action réalisée*

Atelier sur le rôle témoin par la psychoéducatrice.

Référentiels, outils et informations

- Sondage CSSH (sentiment de sécurité, 2016-2017)

- Sondage CSSH (sentiment de sécurité, 2017-2018)

- Accompagnement d'une conseillère pédagogique pour la rédaction du mode de vie

En 2018-2019

Septembre 2018 : semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation

- Visite des classes par la direction et des TES pour expliquer ce qu'est l'intimidation
- Signature du contrat d'engagement de l'élève et de ses parents.
- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants. *Action réalisée*)
- Mise en œuvre du nouveau mode de vie et enseignement explicite des comportements attendus. *Action réalisée*

En 2018-2019, suite

Février à mai : animations par les enseignants (La couleur des émotions, Veux-tu des amis? Info-jeunes, utilisation de l'actualité, lecture de livres et activités cœur-pique). *Action réalisée*

Avril : journée rose *Action réalisée*

Mars à mai : animation des ateliers Gang de choix et Satellite (6^e et E21) – *Action réalisée*

En 2019-2020 :

Septembre 2019 : semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation

- Visite des classes par la direction et des TES pour expliquer ce qu'est l'intimidation
- Signature du contrat d'engagement de l'élève et de ses parents.
- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants.) *Action réalisée*
- Mise en œuvre du mode de vie et enseignement explicite des comportements attendus. *Action réalisée*

Février à mai : animations par les enseignants (La couleur des émotions, Veux-tu des amis? Info-jeunes, utilisation de l'actualité, lecture de livres et activités cœur-pique). *Action réalisée*

Avril : journée rose

Mars à mai : animation des ateliers selon les besoins des élèves au 3^e cycle et en EP

En 2020-2021 :

Septembre 2020 : semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation

- Visite des classes par la direction pour expliquer ce qu'est l'intimidation
- Signature du contrat d'engagement de l'élève et de ses parents.
- Révision du plan d'action (mise à jour du plan d'action proposé aux enseignants).
- Mise en œuvre du mode de vie et enseignement explicite des comportements attendus.

Février à mai : animations par les enseignants (La couleur des émotions, Veux-tu des amis? Info-jeunes, utilisation de l'actualité, lecture de livres et activités cœur-pique).

26 février 2021: journée rose

Implantation de Moozoom pour le développement d'habiletés émotionnelles et sociales

2 - Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique

En cours :

Interventions universelles :

- Présentation et enseignement explicite des comportements attendus de la part des élèves
- Animation par les enseignants de thèmes liés à la violence, à l'intimidation et aux conflits. (à partir de vidéos, livres, albums, photos)
- Au préscolaire, animation d'activités pour développer la reconnaissance des émotions.
- Pour les transitions, présentation des portraits de classe,
- Bons coups
- Mode de vie
- Mérites en lien avec les valeurs du mode de vie
- Activités de transition entre le préscolaire et la première année.
- Activités parascolaires offertes sur l'heure du dîner aux élèves selon le groupe d'âge.
- Entrée progressive maternelle 4 ans et 5 ans
- Ateliers offerts aux élèves du 3^e cycle pour démystifier le passage au secondaire
- Gang de choix
- Animation par les TES
- Coins de résolution de conflits
- Utilisation d'un langage commun
- Célébration des réussites (mode de vie)
- Moozoom

Interventions ciblées

- Projet « Récrys Animées » (Pas en temps de COVID-19)
- Préscolaire : formation de sous-groupe pour développer des habiletés sociales et la reconnaissance des émotions.
- Fluppy

Interventions individuelles

- PI
- Suivi par les professionnels de l'école
- Service « La Traversée » et « Classe Répit »

Référentiels, outils et informations

- Gestion des conflits / développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie
- Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition préscolaire/primaire)
- Interventions efficaces en vue d'agir tôt (transition primaire-secondaire)
- Intimidation-cyberintimidation-homophobie
- Aménagement, organisation et animation de la cour d'école
- Plan de surveillance stratégique
- Formation aux élèves
- Intimidation, cyberintimidation, etc.
- Formation au personnel, notamment sur la distinction de termes et sur l'intervention
- Accueil des élèves et des adultes
- Protocole de gestion de crise
- Plan d'intervention en situation d'urgence
- Mode de vie de l'école
- Filet de sécurité
- Portes verrouillées
- Guide Moozoom

Continuité des actions entreprises À poursuivre

- Animation d'ateliers par les techniciennes en éducation spécialisée inspirés des programmes « Au cœur de l'harmonie » et « Vers le Pacifique » À poursuivre
- Instauration de la boîte de dénonciation À poursuivre
- Rappel de l'utilisation de la boîte de dénonciation À poursuivre
- Continuer de clarification du vocabulaire chez tous les élèves (conflit, intimidation, violence, rapport de force, dénoncer, « stooler »)

À poursuivre

- Revoir la section intimidation du code de vie À poursuivre
- Activité de lancement « Non à l'intimidation » avec distribution d'un objet ou pamphlet promotionnel
- Fête de la rentrée avec enfants, parents et intervenants de l'école À poursuivre (2020-2021 annulée en COVID-19)
- Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation concours « trouvons un slogan », création d'affiches et d'une murale collective, banderole du slogan gagnant, signature d'un contrat d'engagement, port du bracelet « Non, à l'intimidation », visite de la direction dans chacune des classes pour déposer le plan de lutte abrégé dans les journaux de bord, signature des parents demandée Actions réalisées
- Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation création d'une murale collective, signature d'un contrat d'engagement, visite de la direction dans chacune des classes pour déposer le plan de lutte abrégé dans le mode de vie, signature des parents demandée Actions réalisées et à poursuivre
- Élaboration d'un plan d'action pour l'équipe-école qui présente les activités à faire durant l'année (animation d'ateliers par TES et intervenant de la SASEC) avec de nouvelles propositions de lecture et d'activités pédagogiques pour les mois de février, mars, avril et mai afin de garder le thème « vivant toute l'année scolaire Action réalisée et à poursuivre

3 - Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

En 2011-2012, le dépliant « Ensemble, ça vaut le coup d'agir à la Commission scolaire » a été remis à tous les parents.

En 2012-2013,

- Une partie du document a été insérée dans le journal de bord de l'élève dans lequel on retrouve le code de vie. [Action réalisée](#)
- Il y aura des communications dans le document « Info Parents ». [Action réalisée](#)
- Il y aura un lancement officiel du plan de lutte avec la distribution du dépliant de la Commission scolaire « Ensemble, prévenons l'intimidation et la violence ». [Action réalisée](#)

Dès qu'un élève est intimidateur, intimidé ou encore témoin de gestes de violence ou d'intimidation, le parent est prévenu dans la même journée par un appel fait par un membre du personnel (direction, enseignant, TES) ou par un rapport consigné dans le journal de bord. [Action réalisée et à poursuivre](#)

Engagement des parents par une signature (en début d'année) dans son appui à l'école concernant la mise en œuvre ou l'application du code de vie et la collaboration à la réussite de son enfant. Voir annexe. [Action réalisée et à poursuivre](#)

La politique ou la procédure de gestion du parcours de conduite est expliquée aux parents dans le journal de bord. Le parent peut suivre quotidiennement son enfant en lien avec la conduite de celui-ci à l'école. Le parent peut visualiser sur une page les manquements ou les améliorations faites par son enfant à l'intérieur d'un mois. [Action réalisée et à poursuivre](#)

Signature des parents en lien avec les manquements au code de vie. [Action réalisée et à poursuivre](#)

Communication aux parents par le biais de l'agenda, cahier de communication et groupe Facebook et le journal de bord (tous) [Action réalisée et à poursuivre](#)

Référentiels, outils et informations

- Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école, en précisant aussi les attentes par rapport au rôle du parent (modèles de lettres : voir annexe)
- Informations sur le site du MEEs
- Aide-mémoire pour différencier les cas d'intimidation des cas de conflit et intimidation
- Aide-mémoire pour les parents d'élèves victimes, témoins ou intimidateurs
- Offrir un soutien aux parents (à qui ils peuvent s'adresser au besoin)
- Établir des modalités de communication avec les parents

En 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021

Soirée d'informations pour les parents « Ensemble, prévenons l'intimidation et la violence »

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (15 AU 18 AVRIL 2013)

Diffusion dans les infos-parents, en collaboration avec les intervenants de l'école, de capsules d'information susceptibles d'aider les parents à intervenir, basées sur la recherche. **À FAIRE**

Nous envisageons la possibilité d'élaborer un contrat d'engagement pour l'élève et le parent au niveau de la prévention de la violence et de l'intimidation. [Action réalisée](#)

Un document sera remis aux parents pour expliquer le plan de lutte. [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (29 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2014) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (28 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 2015) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (26 AU 30 SEPTEMBRE 2016) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'INFO PARENTS AVEC LE PLAN DE LUTTE ABRÉGÉ ET LE DÉPLIANT DE LA C.S. ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (25 AU 29 SEPTEMBRE 2017) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'AGENDA DES ÉLÈVES AVEC LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ANGAGEMENT ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (1^{er} AU 5 OCTOBRE 2018) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'AGENDA DES ÉLÈVES AVEC LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ANGAGEMENT ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (30 SEPTEMBRE AU 4 OCTOBRE 2019) [Action réalisée](#)

INFORMATIONS DONNÉES DANS L'AGENDA DES ÉLÈVES AVEC LA SIGNATURE DU CONTRAT D'ANGAGEMENT ET RÉALISATION D'UNE SEMAINE THÉMATIQUE (28 septembre au 2 octobre 2020) [Action réalisée](#)

4 - Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation

Pour les élèves :

Il peut en parler à un membre du personnel de l'école

Utiliser les boîtes de dénonciation de l'école de façon confidentielle :

Une boîte est mise à la disposition des élèves à chaque étage de l'école. Elles sont ouvertes à chaque jour par la technicienne en éducation spécialisée. Celle-ci fait une première vérification des faits et un premier tri « dénoncer ou stouler ». Tous les dossiers jugés prioritaires sont acheminés à la direction. Les autres, selon le cas, peuvent être traités ou acheminés aux enseignants ou traités par la technicienne en éducation spécialisée. Les plaintes ou dénonciations sont conservées. La direction et la technicienne en éducation spécialisée se rencontrent régulièrement pour le suivi.

Tous les élèves reçoivent une copie d'une fiche de dénonciation par le biais de leur agenda. Des copies sont disponibles près de la boîte de dénonciation (accessible en tout temps).

Pour les parents :

Lors d'un signalement ou pour formuler une plainte, les parents sont invités à écrire une lettre de façon confidentielle (cachetée), adressée à la direction de l'école. Les parents peuvent la remettre au secrétariat de l'école ou via l'enfant. Le numéro de téléphone est publié et les parents peuvent s'adresser à la direction.

Une fiche de signalement est disponible sur SPI, afin de conserver tous les gestes de violence et d'intimidation.

Pour les membres du personnel :

Ils doivent s'adresser à la direction verbalement ou par écrit.

Pour la direction :

Cartable de consignation et réception des plaintes (dans le bureau de la direction) À DÉVELOPPER EN 2012-2013 *Action réalisée*

Référentiels, outils et informations

- Fiche de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence (SPI)
- ~~Adresse courriel~~
- Modalités pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement, ex : secrétariat général de la commission scolaire, protecteur de l'élève

Pour 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021:

- Boîtes de dénonciation : instauration d'un fonctionnement pour recevoir les plaintes d'une façon anonyme Action réalisée
 - déterminer l'emplacement, les personnes responsables, les modalités pour assurer la confidentialité et la démarche d'intervention pour faire le suivi, etc. Action réalisée en 2012-2013
 - déterminer la démarche pour expliquer aux élèves l'utilisation de la boîte de dénonciation Action réalisée en 2012-2013
 - Activation et relance de la boîte à soucis Action réalisée et à poursuivre annuellement
- Registre de consignation des plaintes :
 - consignation des plaintes dans un cartable au bureau de la direction Action réalisée et à poursuivre annuellement
 - utiliser le registre informatisé de la commission scolaire dès qu'il sera en place (SPI) Action réalisée en 13-14 et à poursuivre annuellement

5 - Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.

AUTEUR

- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence
- Téléphone aux parents ou communication par écrit
- Conservation des informations au bureau de la direction
- Conséquence en lien avec le geste
- Mise en place des mesures de soutien

VICTIME

- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence
- Téléphone aux parents ou communication par écrit
- Conservation des informations au bureau de la direction
- Conséquence en lien avec le geste
- Mise en place des mesures de soutien si besoin

TÉMOIN

- Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence
- Téléphone aux parents ou communication par écrit
- Conservation des informations au bureau de la direction
- Mise en place des mesures de soutien

Référentiels, outils et informations

- Référentiel du MELS : La violence à l'école;
- Soutenir l'intervention du personnel scolaire dans la lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.
- Aide-mémoire pour l'adulte-témoin (Référentiel du MELS, page 11)
- Aide-mémoire pour la personne responsable du suivi des signalements (Référentiel du MELS, page 21)
- Aide-mémoire pour les élèves visés ou témoins (Référentiel du MELS, page 13)
- Évaluation du signalement (Référentiel du MELS, Page 21)

En 2012-2013, 2013-2014, 2014- 2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021:

Présenter la démarche et les stratégies d'intervention à tout le personnel. [Action réalisée en 2012-2013 et à poursuivre annuellement](#)

6- Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.

Les parents peuvent s'adresser à la direction par lettre, par téléphone ou en prenant rendez-vous.

En 2012-2013, mettre en place une « Boîte de dénonciation » cadenassées pour assurer la confidentialité. [Action réalisée et à poursuivre](#)

En 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016:

Activation et relance de la boîte à soucis

Référentiels, outils et informations

- S'assurer que les modalités prévues au no 4 respectent la confidentialité de tout signalement et référer à la personne désignée par le directeur de l'école au besoin

7 - Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

AUTEUR

- Possibilité de faire un plan d'intervention
- Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école
- Possibilité de participer aux activités d'habiletés sociales
- Offrir du soutien aux parents par le biais de CSSS ou organismes communautaires

TÉMOIN

- Possibilité de faire un plan d'intervention
- Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école
- Possibilité de participer aux activités d'habiletés sociales

VICTIME

- Possibilité de faire un plan d'intervention
- Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école
- Possibilité de participer aux activités d'habiletés sociales

Référentiels, outils et informations

- Assurer la mise en place des modalités d'interventions ciblées et individuelles prévues au no 2.

En 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021:

• Présenter la démarche et les stratégies d'intervention à tout le personnel. [Action réalisée en 2012-2013 et à poursuivre annuellement](#)

8 - Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence, selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes

Pour l'auteur :

- Application du mode de vie
- Les conséquences seront en lien avec le geste posé selon la gravité et le caractère répétitif
- Si une réparation est possible, elle sera en lien avec le geste posé
- Possibilité de suspension et/ou expulsion selon la gravité de la situation
- Si l'événement se produit dans l'autobus les règles du transport s'appliqueront

En 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021:

Réviser les conséquences en lien avec des gestes d'intimidation et de violence, dans le mode de vie. *Action réalisée et à poursuivre annuellement*

Référentiels, outils et informations

- Les sanctions disciplinaires, actes de réparation et de remédiation prévues dans les règles de conduite et mesures de sécurité applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes et intégrées au code de vie (voir exemples en annexe : pistes d'évaluation des actes d'intimidation et pistes d'intervention)
- Mode de vie de l'école

9- Le suivi qui doit être donnée à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence

Pour l'auteur et la victime :

- La direction s'engage à faire un suivi ou s'engage à ce qu'un intervenant de l'école le fasse à faire un suivi auprès des élèves concernés.

Suivi des événements à caractère violents et des plaintes :

- Rencontre hebdomadaire entre la direction et TES pour faire état de la situation de l'école.
- **Pour la victime**, la direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures de soutien mises en place soient appliquées et respectées par l'élève. Un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert.
- **Pour l'auteur**, la direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures de soutien mises en place soient appliquées et respectées par l'élève. Un suivi sera donné aux parents pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert

Référentiels, outils et informations

- Aide-mémoire pour la direction (p.11)
- Modalité pour formuler une plainte concernant le suivi d'un signalement (p.18) mécanisme de gestion de plainte (selon la politique de l'école et de la CS)
- Exemples d'actions à poser lors d'un acte de violence